

Police d'Assurance Microsoft



Document d'Information sur le Produit d'Assurance

Société : AmTrust International Underwriters DAC. Une société de droit irlandais (immatriculée sous le numéro 169384) et soumise à la réglementation de la Banque centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande.

Produit : Assurance couvrant les Pannes

Le présent document synthétise les principales caractéristiques et exclusions du produit d'assurance et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Il est possible qu'il ne comporte pas toutes les informations pertinentes à vos exigences de couverture. Des informations exhaustives sur ce produit d'assurance figurent dans les documents précontractuels et contractuels.

En quoi consiste ce type d'assurance ?

La présente police d'assurance prévoit la couverture du remplacement de votre produit Microsoft admissible en cas de pannes, à concurrence de deux (2) remplacements maximum.



Ce qui est assuré :

Ce qui suit peut être assuré aux termes de la Police d'Assurance Microsoft. Le détail de la couverture applicable figure sur votre justificatif de paiement.

✓ Pannes

La couverture est prévue pour la réparation ou le remplacement de votre produit Microsoft admissible au cas où le produit tombe en Panne à hauteur du prix d'achat initial du produit.



Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Les dommages préexistants ;
- ✗ L'usure normale ou la détérioration progressive des performances du produit ;
- ✗ Les dommages esthétiques, y compris les marques, rayures ou bosses, à moins que ces dommages esthétiques n'entraînent une perte de fonctionnalité ;
- ✗ La perte ou la restauration de données.
- ✗ Dommages Accidentels.



Existe-t-il des restrictions de couverture ?

- ! Afin de bénéficier de la couverture, le Produit doit être acheté auprès de Microsoft ou d'un Détaillant.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Le pays dans lequel vous avez acheté la Police d'Assurance Microsoft.



Quelles sont mes obligations ?

! Lors de la souscription à l'assurance :

- répondre aux questions posées par l'Assureur avec honnêteté en évitant toute fausse déclaration, car toute information inexacte est susceptible d'annuler votre assurance ;
- payer la prime conformément aux conditions du contrat d'assurance

! Pendant la période de validité de la police :

- dans un délai de quinze (15) jours après constatation, vous devez signaler toutes nouvelles circonstances qui peuvent donner lieu à une augmentation du risque ou à de nouveaux risques, rendant ainsi les réponses communiquées lors de la souscription de l'assurance inexactes ou nulles et non avenues

! En cas de sinistre :

- les réclamations doivent être notifiées dès que possible après la survenue de l'incident déclenchant la couverture, conformément aux conditions du contrat d'assurance ;
- il vous appartient de sauvegarder régulièrement tous les logiciels et/ou toutes les données, surtout avant la fourniture de tout service couvert par le contrat d'assurance. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas couverts dans le cadre des conditions du contrat d'assurance.



Quand et comment payer ?

Le paiement doit être effectué dans son intégralité à l'achat du produit Police d'Assurance.



Prise d'effet et expiration de la couverture

La couverture de toute Panne commence à courir de l'expiration de la garantie d'origine pièces et/ou main-d'œuvre du Fabricant, et restera en vigueur jusqu'à la fin de Votre Période de validité, telle que figurant sur Vos Conditions Particulières, ou bien jusqu'à ce que la Limite de Responsabilité ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.



Comment résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier la présente assurance à tout moment en envoyant votre demande :

- soit par e-mail demandant d'en accuser réception à l'adresse suivante : msepbus@microsoft.com ;
- ou, conformément aux dispositions légales, par lettre recommandée, acte extrajudiciaire ou notification remise contre récépissé envoyée au siège de l'assureur ou de son représentant dans votre pays de résidence, à l'adresse suivante : Insurance Policy Cancellations, Microsoft, Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande
- ou par téléphone : pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter le site Web <http://support.microsoft.com>

DÉLAI DE RÉFLEXION

Outre votre droit de rétractation prévu à l'Article L. 112-10 du Code des assurances français, vous disposez d'un droit contractuel à renoncer au contrat d'assurance souscrit, sans frais ni pénalités, dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date de souscription de votre assurance. Vous recevrez un remboursement de cent pour cent (100 %) de la prime que vous aurez payée, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée durant ce délai.

APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si vous exercez votre droit de rétractation plus de quarante-cinq (45) jours après la date de souscription de votre assurance, vous recevrez un remboursement de la prime que vous aurez payée, calculé au prorata, à condition qu'aucune réclamation n'ait été présentée durant ce délai.

POLICE D'ASSURANCE MICROSOFT

Modalités et conditions commerciales – Pannes

Nous **Vous** remercions de l'achat de la Police d'Assurance Microsoft que **Vous** venez d'effectuer. Veuillez conserver le présent document important relatif aux modalités et conditions d'assurance, ainsi que votre **Justificatif de Paiement** ensemble, en lieu sûr, car ils vous seront nécessaires en cas de dépôt de réclamation. Les informations figurant dans la présente Police d'Assurance **Vous** seront utiles pour déterminer et comprendre la partie CE QUE COUVRE LE CONTRAT en vertu de Votre Police d'Assurance. Pour toute question concernant les informations figurant dans la présente politique d'assurance ou concernant votre couverture de manière générale, veuillez vous rapprocher de l'administrateur en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Ce produit répond aux exigences et aux besoins des personnes souhaitant veiller à ce que leur produit soit protégé en cas de panne.

L'assurance est fournie par l'Assureur autorisé à exercer ses activités en France selon le principe de la libre prestation de services. L'assureur soumis à la réglementation fixée par la Banque centrale d'Irlande sise N Wall Quay, North Dock, Dublin, D01 F7X3, Irlande. L'Assureur est également déclaré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution française en tant que compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités en France selon le principe de la libre prestation de services.

L'assurance est présentée par Microsoft dans le cadre de la dérogation légale prévue à l'Article L. 513-1 du Code des assurances français.

DÉFINITIONS

Vous trouverez ci-dessous la signification des mots apparaissant en caractères gras dans les présentes conditions générales d'assurance –

- « **Panne** » : ce terme désigne la défaillance mécanique et/ou électrique du **Produit** qui explique qu'il ne puisse plus remplir sa fonction prévue, qui est provoquée par des défauts de matériaux ou de fabrication et non par une usure normale, et qui survient au cours de l'utilisation normale du **Produit**.
- « **Franchise** » : la somme que **Vous** êtes tenu de régler, pour chaque réclamation, en contrepartie des services couverts par la présente **Police d'Assurance** (le cas échéant).
- « **Dommage indirect** » : tous préjudices subis ou frais encourus par **Vous**, découlant d'un incident couvert mais n'étant pas eux-mêmes spécifiquement couverts par la présente **Police d'Assurance**, tel qu'un manque à gagner ou une perte de bénéfices, une perte de profit, une perte de jouissance ou de données, ou d'autres coûts supplémentaires à supporter.
- « **Assureur** » : la présente assurance est émise par AmTrust International Underwriters DAC, une société de droit irlandais (immatriculée sous le numéro 169384) et soumise à la réglementation fixée par la Banque centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande.
- « **Limite de responsabilité** » : la responsabilité maximale que l'**Assureur** doit assumer de façon globale et au titre de toute réclamation au cours de la **Période de validité** de la présente **Police d'Assurance**, telle que mentionnée dans la rubrique « Options liées au Régime de Couverture ».
- « **Fabricant** », « **Microsoft** » : le fabricant de l'équipement d'origine, Microsoft Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande. Site Web www.microsoft.com qui est également le gestionnaire / l'administrateur de réclamations de la présente Police d'Assurance.
- « **Prix d'achat initial** » : la somme du(des) **produit** (s) couvert(s) que **Vous** avez réglée ; à l'exclusion de toute taxe éventuelle et/ou de tous frais exigibles tels que mentionnés sur **Votre Justificatif de Paiement**.
- « **Conditions préexistantes** » : dommages liés au **Produit** et existant avant l'acquisition de la présente Police d'Assurance.
- « **Police d'Assurance** » : le contrat passé entre **Vous** et l'**Assureur**, matérialisé par les présentes modalités et conditions du document d'assurance, le **Justificatif de Paiement** et **Vos Conditions Particulières**.
- « **Conditions Particulières** » : il s'agit de la première page de Votre compte **Microsoft** en ligne confirmant l'existence de **Votre** couverture au titre de la présente **Police d'Assurance**.
- « **Produit** » : l'article que **Vous** avez initialement acheté ou, à **Notre** libre appréciation, tout article de **Remplacement** que **Nous** avons fourni qui doit être couvert au titre de la présente **Police d'Assurance**.
- « **Justificatif de Paiement** » : le reçu d'origine de votre achat remis au point de vente qui confirme la date d'achat de la présente **Police d'Assurance**, le **Produit** ainsi que la **Période de validité**.
- « **Réparation** » : les actions que **Nous** réalisons pour réparer, corriger ou rétablir **Votre Produit** afin qu'il fonctionne convenablement à la suite d'une réclamation prise en charge. *les pièces utilisées pour Réparer le Produit peuvent être des pièces neuves, d'occasion ou reconditionnées répondant aux spécifications d'usine du Produit d'origine.*
- « **Remplacer** » ou « **Remplacement** » : ces termes font référence à un article qui **Vous** est fourni dans le cadre de **Notre** accord dès lors que **Nous** estimons que le **Produit** d'origine défectueux ne peut être **réparé**. *Nous déployerons tous les efforts raisonnables pour **Réparer le Produit**, mais **Nous** réservons le droit de **Remplacer**, à **Notre** libre appréciation, le **Produit** défectueux par un modèle neuf, d'occasion ou reconditionné présentant des fonctionnalités et des performances équivalentes ou similaires, et **Nous** ne garantissons en aucun cas qu'un **Remplacement** correspondra au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ou encore à la même couleur que le **Produit** initial.*
- « **Détaillant** » : le vendeur qui a été agréé par **Nos** soins pour **Vous** vendre la présente **Police d'Assurance**.
- « **Période de validité** » : la période de validité des clauses de la présente **Police d'Assurance**, tel que stipulé dans **Vos Conditions Particulières**.
- « **Nous** », « **Notre/Nos** », « **Nous-mêmes** » : l'**Assureur**, le **Fabricant**, le gestionnaire ou l'administrateur des réclamations.
- « **Vous** », « **Votre** » : l'acheteur / le propriétaire **du (des) produit(s)** couvert(s) par la présente **Police d'Assurance**.

En aucun cas, l'Assurance ne limitera, n'annulera ou ne remplacera la garantie légale qui exige du vendeur professionnel de protéger l'acheteur de toute conséquence découlant d'un défaut de conformité du produit (Articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation français) ou de défauts cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil français).

Nous Vous recommandons de vérifier si Vous bénéficiez des droits prévus au titre de ces garanties légales, à la place de l'Assurance.

PÉRIODE DE VALIDITÉ – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE

La couverture de toute **Panne** commence à courir de l'expiration de la garantie d'origine pièces et/ou main-d'œuvre du **Fabricant**, et elle s'étend jusqu'à la fin de **Votre Période de validité**, tel que stipulé dans **Vos Conditions Particulières**, ou bien jusqu'à ce que la **Limite de Responsabilité** ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.

ADMISSIBILITÉ DU PRODUIT

Afin d'être couvert par la présente Police d'Assurance, le **Produit** doit être : a) être un(des) produit(s) Microsoft Surface ou Studio ; b) acheté auprès de **Microsoft** ou d'un **Détaillant** agréé Microsoft ; et c) assorti d'une garantie **Fabricant** minimale de douze (12) mois.

CE QUE COUVRE LE PRÉSENT CONTRAT – GÉNÉRALITÉS

Pendant la **Période de Validité**, en cas de réclamation pour une **Panne** ou des **DA**, la présente **Police d'Assurance** prévoit : i) la main-d'œuvre et/ou les pièces nécessaires à la **Réparation** du **Produit** ; OU ii) à **Notre** entière discrétion, un **Remplacement** du **Produit** en lieu et lieu de ladite **Réparation**. Veuillez vous reporter aux « OPTIONS LIÉES AU RÉGIME DE COUVERTURE » qui s'appliquent à **Votre Police d'Assurance** pour obtenir de plus amples informations.

NOTIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA COUVERTURE RELEVANT DE LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE

- A. Si **Nous Vous** fournissons un **Remplacement** :
- ▶ **Nous Nous** réservons le droit de remplacer un **Produit** défectueux par un article neuf, d'occasion ou reconditionné présentant des fonctionnalités et des performances équivalentes ou similaires, mais pouvant toutefois ne pas répondre au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ni à la même couleur que le **Produit** précédent.
 - ▶ Les progrès technologiques peuvent donner lieu à un **Remplacement**, dont le prix au détail ou le prix du marché serait inférieur à celui du **Produit** précédent et, en pareille situation, la présente **Police d'Assurance** ne prévoit pas de **Vous** rembourser afin de compenser cet écart de prix.
 - ▶ L'ensemble des pièces, des composants ou des unités entières du **Produit** qui sont **Remplacés** en vertu des clauses de la présente **Police d'Assurance** relèveront de **Notre** propriété dans leur intégralité.
 - ▶ Dans tous les cas, des accessoires, équipements annexes et/ou périphériques ne seront pas inclus ou fournis dans le cadre d'un **Remplacement**.
- B. La couverture décrite en vertu de la présente **Police d'Assurance** ne saurait remplacer ou offrir de bénéfices redondants au cours d'une période de validité de la garantie Fabricant. Au cours d'une telle période, toute chose couverte en vertu de la garantie du fabricant relèvera de la seule responsabilité de ce dernier et ne devra pas être couverte au titre de la présente **Police d'Assurance**, indépendamment de la capacité du fabricant à remplir ses obligations.
- C. La couverture relevant de la présente **Police d'Assurance** est limitée à celle qui est expressément décrite au présent document, comme étant applicable à **Votre Police d'Assurance**. Tout ce qui ne serait pas expressément prévu aux présentes n'est pas couvert (ce qui inclut, sans limitation aucune, tout service de formation dispensé séparément par **Microsoft** ou toutes entités désignées par **Microsoft**).
- D. **Vos** responsabilités : Il **Vous** appartient de sauvegarder régulièrement l'ensemble des logiciels et/ou données, surtout avant le lancement de tout service couvert par la présente **Police d'Assurance**. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas pris en charge.

OPTIONS LIÉES AU RÉGIME DE COUVERTURE

*(Comme indiqué sur **Vos Conditions Particulières** et selon ce qui s'applique dans **Votre cas**)*

PANNES

Vous êtes couvert pour un nombre illimité de réclamations pour **Pannes** pendant la **Période de Validité** de la présente **Police d'Assurance** en ce qui concerne les frais de **Réparation ou de Remplacement** de **Votre Produit** en cas de **Panne**, sous réserve de la **Limite de Responsabilité** de l'**Assureur**.

FRANCHISE

Au titre de **Votre Police d'Assurance**, aucun paiement de **Franchise** (excédent) n'est nécessaire.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Pendant la **Période de Validité de votre Police d'assurance**, le montant maximal cumulé que **Nous** avons l'obligation de verser ne dépassera pas le **Prix d'achat initial** de **Votre Produit** indiqué sur **Votre Justificatif de Paiement** (« **Limite globale** »). Les limites de **Réparation** et de **Remplacement** qui s'accumulent à hauteur de cette **Limite globale** se calculent comme suit :

- Limite de **Réparation** : Le bénéfice maximal que **Nous** fournirons pour toutes les **Réparations** couvertes pour les **Pannes** ou les réclamations liées aux surtensions (tel que déterminé par **Nous-mêmes**) au titre de la présente **Police d'Assurance** ne dépassera pas le montant du **Prix d'achat initial**. Une fois que cette limite aura été atteinte, la Couverture relevant de la **Police d'Assurance** prendra fin, quelle que soit la

durée résiduelle de la **Période de validité** en cours.

Ou

- **Remplacement** : Jusqu'à deux (2) **Remplacements**, à **Notre** entière discrétion. Une fois que cette limite aura été atteinte, la Couverture relevant de la **Police d'Assurance** prendra fin, quelle que soit la durée résiduelle de la **Période de validité** en cours.

NOTIFICATION – Au sujet des Remplacements : Si **Nous** décidons de **Remplacer Votre Produit**, il est possible que **Nous** fournissions un service d'échange anticipé. Lorsque **Nous** fournissions un service d'échange anticipé, le produit de **Remplacement** peut **Vous** être livré avant que **Nous** ayons reçu **Votre Produit** défectueux. Vous devez **Nous** expédier **Votre Produit** défectueux dans un délai de dix (10) jours civils suivant l'accusé de réception du produit de **Remplacement**. Si **Vous** ne **Nous** retournez pas le **Produit** défectueux dans un délai de dix (10) jours civils suivant l'accusé de réception du produit de **Remplacement**, des frais de non-retour de produit équivalant au prix de vente au détail indiqué par le Fabricant pour le produit de **Remplacement Vous** seront facturés.

OBJETS NON COUVERTS – EXCLUSIONS

LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À OU DÉCOULANT DE CE QUI SUIT :

- (a) Tout dommage accidentel, à savoir dommage physique au **Produit** à la suite d'un accident soudain et non prévu qui affecte la fonctionnalité de **Votre Produit**. Conditions préexistantes qui **Vous** sont imputées ou dont **Vous** avez connaissance.
- (b) Conditionnement et/ou transport inappropriés effectué par **Vous** ou **Votre** représentant et ayant occasionné des dommages sur le **Produit** au cours du transport, y compris un arrimage inadéquat du **Produit** pendant le transport.
- (c) Tout **Dommage indirect** quel qu'il soit, y compris ce qui suit sans toutefois s'y limiter : (i) dommages matériels, temps perdu, perte de données ou perte de revenus découlant d'un fait défini impliquant une **Panne**, tout dysfonctionnement mécanique/électrique non défini, des services de formation fournis séparément par **Microsoft** ou par ses sociétés affiliées, ou tout autre type de dommages subis par le **Produit** ou liés au **Produit**, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, tout équipement non couvert utilisé en association avec le **Produit** ; (ii) retards de prestation des services ou incapacité à effectuer la prestation des services pour tout motif quel qu'il soit ; (iii) indisponibilité de toutes pièces/composantes ; (iv) les frais que **Vous** avez engagés pour adapter le **Produit**, notamment, des socles, supports de tiers, alcôves personnalisées et éléments assimilés de tiers ; ou (v) tout **Remplacement** impliquant un produit qui n'est pas du même modèle ou qui n'a pas la même taille, dimension ou couleur que le **Produit** initial. **Nous** déclinons toute responsabilité vis-à-vis de tout dégât matériel, toute blessure ou tout décès d'un tiers faisant suite à l'exploitation, à la maintenance ou à l'utilisation du **Produit** ou d'un **Remplacement** en vertu des clauses de la présente **Police d'Assurance**.
- (d) Des dommages découlant de modifications, ajustements, transformations, réparations ou manipulations réalisées par toute personne autre qu'un technicien de service agréé par **Nous**-mêmes.
- (e) Des dommages occasionnés par le gel, la surchauffe, la rouille, la corrosion, la déformation ou le pliage.
- (f) L'usure normale ou la détérioration progressive des performances du **Produit** ;
- (g) Le traitement délibéré ou négligent du **Produit** d'une manière nocive, préjudiciable, malveillante, imprudente ou désobligeante qui entraîne son endommagement et/ou sa défaillance ;
- (h) Dommages ou dysfonctionnements de **Votre Produit** provoqués par ou dus à l'action d'un virus informatique ou de toute autre défaillance informatique.
- (i) Tout(e) perte, vol, acte malveillant ou disparition.
- (j) Des événements fortuits, ce qui inclut, sans limitation aucune : émeute, rayonnement nucléaire, guerre/acte hostile ou contamination radioactive, conditions climatiques, exposition à des conditions météorologiques ou à des dangers de la nature ; effondrement, explosion ou collision d'un objet ou avec un objet ; incendie, tout type de précipitations ou d'humidité, foudre, poussières/sable, fumée, rayonnement nucléaire, contamination radioactive, émeute, guerre ou acte hostile, mesure gouvernementale, ou Internet ou d'autres dysfonctionnements de services de télécommunication.
- (k) Les dommages au **Produit** provoqués par les défauts de maintenance recommandée par le **Fabricant**, l'exploitation ou le stockage du **Produit** dans des conditions non conformes aux spécifications ou instructions du **Fabricant**.
- (l) **Produit(s)** faisant l'objet d'un rappel du **Fabricant**, d'une action au titre de sa garantie ou de travaux en vue de réparer un défaut de conception ou d'un composant, un assemblage inapproprié ou une erreur commise par le **Fabricant** indépendamment de sa capacité à rembourser de telles réparations.
- (m) **Produit(s)**, dont le numéro de série a été supprimé ou modifié.
- (n) Dommages esthétiques survenus sur **Votre Produit** de quelque façon que ce soit, par ex. via des marques, rayures ou bosses, à moins qu'un tel dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement.
- (o) Entretien régulier ou préventif, voire adaptation, modification ou révision normale.
- (p) Tout service du **Produit** couvert par une garantie fabricant.
- (q) Accessoires et périphériques (comme les claviers amovibles) ou équipements annexes.
- (r) Imperfections de l'écran/du moniteur, y compris, sans s'y restreindre, images rémanentes à l'écran dues à un affichage prolongé d'un ou plusieurs signaux vidéo ou d'écrans fissurés (sauf indication contraire prévue par **Vos Conditions Particulières**).
- (s) Coût de pièces de composants non couvertes par la garantie du **Produit** accordée par le **Fabricant** initial ou toute pièce non fonctionnelle/n'étant pas sous alimentation électrique et incluant, de manière non limitative, ce qui suit : les pièces en plastique ou les autres pièces comme les câbles des accessoires, les batteries (sauf indication contraire stipulée dans la présente **Police d'Assurance**), les connecteurs, les cordons, les fusibles, les claviers, les boîtiers ou moulages plastiques, les interrupteurs et les fils.
- (t) Toute réclamation dans le cadre de laquelle aucun **Justificatif de Paiement** n'a été fourni, sauf dans la mesure où **Nous** consentons à transférer les avantages de la présente **Police d'Assurance**.
- (u) Toute réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, voire la récupération de données à partir de **Votre Produit**.

RÉCLAMATIONS

Important : l'introduction d'une réclamation ne signifie pas nécessairement que la panne de **Votre Produit** ou le dommage accidentel qu'il a subi sont couverts par **Votre Police d'Assurance**. Aux fins d'examen de toute réclamation, **Vous** devrez commencer par **Nous** contacter pour que le problème affectant **Votre Produit** fasse l'objet d'un diagnostic initial. La présente **Police d'Assurance** peut ne pas offrir de couverture si **Vous** effectuez des réparations non autorisées.

Si **Vous** déposez une réclamation, **Nous Vous** poserons des questions concernant **Votre** réclamation et la nature de la **Panne**. **Vous** devez répondre à ces questions aussi honnêtement et justement qu'il **Vous** est possible et prendre raisonnablement soin de ne pas faire de fausse déclaration, car toute information inexacte est susceptible d'invalider **Votre Police d'Assurance**.

Veillez vous munir de **Votre Justificatif de Paiement** et **Nous** appeler au numéro 0800 026 0329 ou vous rendre sur le site Web www.microsoft.com/surface/business/extended-service-warranty pour bénéficier d'une aide en ligne. **Nous** représentants agréés se procureront dans les meilleurs délais les informations relatives au problème rencontré par **Votre Produit** et tenteront d'abord de le résoudre par téléphone et/ou à distance. Si **Nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, un numéro de référence de service pour les réclamations **Vous** sera communiqué, ainsi que des instructions sur la manière d'obtenir une assistance pour **Votre Produit**.

Veillez ne pas ramener **Votre Produit** au **Détaillant**, ni l'envoyer où que ce soit en l'absence de consigne de **Notre** part. Si **Nous Vous** demandons de remettre le **Produit** à un réparateur agréé proche de **Votre domicile** ou à un **Détaillant** ou s'il **Vous** est demandé d'envoyer le **Produit** à un autre destinataire (comme un centre de dépôt agréé), veillez à ce que votre envoi comprenne ce qui suit :

- (1) le **Produit** défectueux
- (2) une copie de **Votre Justificatif de Paiement** ;
- (3) une brève description écrite du problème rencontré par **Votre Produit** ; et
- (4) une mention clairement visible de **Votre** numéro de référence de service que **Nous Vous** avons fourni, pour les Réclamations.

REMARQUE : Si **Nous Vous** demandons de **Nous** envoyer le **Produit** par la poste, **Nous Vous** communiquerons les informations nécessaires quant à la marche à suivre. Dans la mesure où **Vous** respecteriez toutes nos instructions, **Nous** prendrons en charge (pour un envoi postal) les frais de port en partance et à destination de **Votre** site. Il **Vous** est vivement conseillé de faire preuve de prudence lorsque **Vous** transportez et/ou envoyez le **Produit**, car **Nous** ne sommes pas tenus au paiement des frais d'expédition ou des dommages dus au fait que **Vous** ne l'avez pas convenablement emballé. Le **Produit** reste sous **Votre** responsabilité jusqu'à sa réception par **Nous**.

Lorsque **Vous Nous** envoyez **Votre Produit** pour bénéficier d'un service, n'ajoutez pas des accessoires, jeux ou autres biens personnels, car **Nous** ne serons pas tenus responsables de ces derniers.

Important : veuillez ne pas ouvrir le **Produit**. L'ouverture du **Produit** risquerait de causer un dommage non couvert par la présente **Police d'Assurance** et pourrait ne plus permettre à **Votre Produit** de bénéficier d'un service, même en contrepartie d'un paiement. Seul **Microsoft** ou un prestataire agréé par **Nous-mêmes** est habilité à effectuer des travaux de réparation sur le **Produit**.

NOS OBLIGATIONS

- (a) Une fois **Votre Produit** renvoyé, **Nous** procéderons à son inspection.
- (b) **Vos** frais de port seront remboursés par **Nous** si la réclamation est valable et si l'affranchissement n'était pas prépayé.
- (c) Si **Nous** concluons au dysfonctionnement de **Votre Produit** aux termes de la présente **Police d'Assurance**, **Nous** pourrons le **Réparer** ou le **Remplacer** (à **Notre** entière discrétion) pour le compte de l'**Assureur**. **Nous** interviendrons sans exiger de frais de **Votre** part dans le cas où le dysfonctionnement serait lié à une **Panne**. Le **Remplacement** peut avoir lieu avec un article remis à neuf ou un **Produit** au fonctionnement équivalent. Si **Nous Remplaçons Votre Produit**, **Nous** devenons propriétaires de **Votre Produit** initial, et **Vous** devenez propriétaire du **Produit de Remplacement**, étant précisé que la protection de ce **Produit** continuera d'être assurée pendant la durée résiduelle de la **Période de Validité** de la **Police d'Assurance** sous réserve de la **Limite de Responsabilité**
- (d) En cas de dysfonctionnement de **Votre Produit** après expiration de la **Période de Validité** de la présente **Police d'Assurance**, il ne bénéficiera plus de protection au titre de la présente **Police d'Assurance**. Une fois la **Période de Validité** de la présente **Police d'Assurance** arrivée à expiration, **Nous** services visant à l'identification et à la réparation des problèmes de **Votre Produit** sont susceptibles de **Vous** être facturés.

VOS OBLIGATIONS

Afin de bénéficier des services ou de l'assistance au titre de la présente **Police d'Assurance**, **Vous Vous** engagez à :

- (a) **Nous** fournir le numéro de série de **Votre Produit**.
- (b) **Nous** fournir des informations relativement aux symptômes et causes du problème touchant **Votre Produit**.
- (c) Répondre aux demandes d'informations, notamment celles concernant le modèle de **Votre Produit**, les accessoires connectés à ou installés sur celui-ci, les messages d'erreur affichés, les mesures prises avant la survenance du problème sur **Votre Produit** et les étapes suivies pour le résoudre.
- (d) Régulièrement mettre à jour et installer la version la plus récente du logiciel du **Produit** avant de solliciter le service des réclamations.

- (e) Suivre les instructions que **Nous Vous** donnons, notamment en **Vous** abstenant de **Nous** envoyer des produits et accessoires ne faisant pas l'objet de la **Réparation** ou du **Remplacement** et en procédant à un conditionnement de **Votre Produit** conforme aux consignes d'expédition.
- (f) Pour tout Remplacement, Vous devez **Nous** expédier **Votre Produit** défectueux dans un délai de dix (10) jours civils après livraison du produit de **Remplacement**. Si **Vous** ne **Nous** retournez pas le **Produit** défectueux dans un délai de dix (10) jours civils après réception du produit de **Remplacement**, des frais de non-retour de produit égaux au prix de vente au détail suggéré du **Fabricant** pour le produit de **Remplacement** **Vous** serez facturés.
- (g) **VOUS** ÊTES RESPONSABLE DE LA SAUVEGARDE DE L'ENSEMBLE DE VOS LOGICIELS ET DONNÉES, QUE VOUS DEVEZ EFFECTUER RÉGULIÈREMENT ET PRÉALABLEMENT À TOUTE **RÉPARATION**. LA PRÉSENTE **POLICE D'ASSURANCE** NE COUVRE NI LA RESTAURATION DE LOGICIELS OU DE DONNÉES, NI LA RÉCUPÉRATION DE DONNÉES DEPUIS/VERS **VOTRE PRODUIT**, ET **NOUS** NE SOMMES PAS EN MESURE DE TRANSFÉRER DE TELLES DONNÉES SUR TOUT **PRODUIT DE REMPLACEMENT** QUI **VOUS** AURAIT ÉTÉ FOURNI. **NOUS** NE SERONS EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DE LA RESTAURATION DE LOGICIELS OU DE DONNÉES, OU DE LA RÉCUPÉRATION DE DONNÉES À PARTIR DE TOUT **PRODUIT**.

FRAUDE

1) Si **Vous** déposez une réclamation frauduleuse au titre de la présente Police d'Assurance, **Nous** :

- a) ne serons pas tenus de payer la réclamation ; et
- b) pouvons recouvrer auprès de **Vous** toute somme que **Nous Vous** aurons versée au titre de la réclamation ; et
- c) pourrons en **Vous** en avertissant, considérer le **Contrat** comme ayant été résilié avec effet à compter de la date de l'acte frauduleux.

2) si **Nous** exerçons **Notre** droit au titre du (1)(c) ci-dessus :

- a) **Nous** ne serons pas tenus responsables envers **Vous** pour tout événement pertinent qui se produirait ultérieurement à l'acte frauduleux. Un événement pertinent s'entend de tout événement qui met en cause la responsabilité de l'**Assureur** au titre de la présente **Police d'Assurance** (comme la survenance d'une perte, le dépôt d'une réclamation ou la notification d'une réclamation potentielle) ; et
- b) **Nous** serons pas tenus de rembourser la moindre prime versée.

RECONDUCTIBILITÉ

La présente **Police d'Assurance** n'est pas reconductible et expirera à la fin de **Votre Période de validité**.

TRANSFÉRABILITÉ

La Couverture prévue par la présente **Police d'Assurance** ne peut être transférée par **Vous** à aucune autre partie ou produit.

RÉSILIATION

VOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Vous pourrez résilier la présente **Police d'Assurance** à tout moment en **Nous** informant de la demande de résiliation de la manière suivante :

Vous pourrez **Nous** écrire à l'adresse suivante : Insurance **Policy** Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, D18 P521, Irlande, ou **Nous** appeler en composant le numéro figurant sur <http://support.microsoft.com>, ou envoyer un e-mail à msespbus@microsoft.com.

DÉLAI DE RÉFLEXION

Si **Vous** demande de résiliation est effectuée dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date de souscription de la **Police d'Assurance**, **Vous** recevrez un remboursement de cent pour cent (100 %) du prix d'achat de la **Police d'Assurance** que **Vous** aurez payé, à condition qu'aucune réclamation n'ait été déposée durant ce délai.

APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si **Vous** demande de résiliation intervient plus de quarante-cinq (45) jours après la date de souscription de la présente **Police d'Assurance**, **Vous** recevrez un remboursement proportionnel du prix d'achat de la **Police d'Assurance** que **Vous** aurez payé, à condition qu'aucune réclamation n'ait été déposée.

NOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où **Nous** résilierions la présente **Police d'Assurance**, **Nous Vous** en informerons par le biais d'un préavis écrit de trente (30) jours minimum avant la date effective de résiliation. Cet avis sera envoyé à **Votre** adresse figurant dans **Nos** registres (par e-mail ou adresse postale le cas échéant), et il comportera le motif et la date de prise d'effet d'une telle résiliation. Dans l'hypothèse où **Nous** résilierions la présente **Police d'Assurance**, **Vous** bénéficieriez d'un remboursement au prorata s'appuyant sur les mêmes critères que susmentionnés.

Nous sommes habilités à résilier la présente **Police d'Assurance** pour les motifs suivants :

- (a) défaut de paiement du prix d'achat/des frais d'acquisition de la **Police d'Assurance** de **Votre** part ;
- (b) fausses déclarations intentionnelles de **Votre** part, ou
- (c) manquement significatif de **Votre** part aux devoirs stipulés par la présente **Police d'Assurance** et en ce qui concerne le **Produit** ou son utilisation.

SANCTIONS

Conformément aux Articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances français,

le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré.

Toute omission ou déclaration inexacte dans les déclarations des risques découverte après un Incident de réclamation aboutira à une réduction proportionnelle de l'indemnisation de l'Incident. Dans ce cas, l'indemnisation sera réduite en fonction des tarifs de prime qui auraient été exigibles si les risques avaient été pleinement et précisément déclarés.

PROCÉDURE DE PLAINTE

Notre priorité est de **Vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **Vous** n'en êtes pas satisfait, veuillez en informer l'un de **Nos** représentants par téléphone en composant le numéro indiqué sur <http://support.microsoft.com> ou par e-mail à l'adresse : msepbus@microsoft.com.

Nous Vous répondrons dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de **Votre** plainte. Dans l'hypothèse où **Nous** ne serions pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à **Votre** question dans ce délai (en raison par ex. de la nécessité d'une enquête approfondie), **Nous Vous** informerons des mesures que **Nous** mettrons en place pour traiter **Votre** plainte dans un délai de vingt (20) jours ouvrables après le dépôt de plainte, ainsi que la date à laquelle une réponse complète **Vous** sera donnée, et le nom de votre interlocuteur pour cette réponse. Dans la plupart des cas, **Votre** plainte sera résolue dans un délai de quarante (40) jours ouvrables.

Si **Votre** réclamation n'est pas résolue comme vous le souhaitez et que vous demeurez insatisfait(e) de notre réponse définitive à **Votre** réclamation, **Vous** pourrez adresser votre plainte à :

The Financial Services and Pensions Ombudsman (FSPO), Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29, Irlande. Tél. : +353 1 567 7000. E-mail : info@fspo.ie, site Internet : www.fspo.ie.

Pour les plaintes liées à l'assurance, ceci couvre tous les clients, sauf les sociétés à responsabilité limitée, dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 3 millions EUR.

Cette procédure n'affecte aucunement **Votre** droit d'intenter toute action en justice. Toutefois, sachez que dans certains cas, le FSPO peut ne pas examiner les plaintes.

DROIT À LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES

PROTECTION DES DONNÉES

Nous Nous engageons à protéger et à respecter **Votre** vie privée conformément à législation en vigueur sur la Protection des Données (la « Législation »). Aux fins de la Législation, les Responsables du Traitement sont **Microsoft** et l'**Assureur**. La partie figurant ci-dessous présente un récapitulatif des principaux moyens permettant à l'**Assureur** de traiter **Vos** données à caractère personnel ; pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web des **Assureurs** sur www.amtrustinternationalunderwriters.ie. Pour tout complément d'information sur la manière dont **Microsoft** traite **Vos** données à caractère personnel, veuillez consulter Microsoft.com/privacy.

LA MANIÈRE DONT L'ASSUREUR UTILISE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET AVEC QUI IL LES PARTAGE

L'**Assureur** traitera les données à caractère personnel, s'agissant de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, qu'il détient à **Votre** sujet des manières suivantes :

- o Aux fins de fournir l'assurance, de traiter les réclamations et à toute autre fin connexe. Cela peut inclure des décisions de souscription prises par le biais de moyens automatisés, aux fins de l'exécution du contrat d'assurance entre l'**Assureur** et **Vous**.
- o Cette approche répond aux intérêts légitimes de l'**Assureur** à des fins de reconduction d'une offre, de recherche et de réalisation de statistiques : pour qu'il analyse l'activité historique, qu'il améliore les algorithmes de tarification et pour aider à prévoir l'impact économique futur, à servir les intérêts commerciaux, à optimiser l'offre de produits et à développer de nouveaux systèmes et processus et pour répondre à des obligations juridiques relevant d'une juridiction hors de l'UE.
- o Pour **Vous** fournir les informations, produits ou services que **Vous Nous** avez demandés ou qui, à **Notre avis, sont susceptibles de Vous** intéresser lorsque **Vous** avez consenti à être contacté à de telles fins.
- o Pour **Vous** informer des changements apportés à **Nos** services, en application des obligations juridiques et réglementaires de l'**Assureur**.
- o Pour lutter contre la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et répondre à des obligations juridiques ou réglementaires de nature générale, cela est nécessaire pour répondre aux obligations juridiques et réglementaires de l'**Assureur** relevant d'une juridiction au sein de l'UE.

DIVULGATION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'**Assureur** peut divulguer **Vos** données à caractère personnel à des tiers qui interviennent dans la fourniture de produits ou de services à l'**Assureur** ou à des prestataires de services qui font la prestation de services pour le compte de l'**Assureur**. Ces entités comportent : **Microsoft**, des sociétés du groupe, partenaires d'affinité, courtiers, agents, administrateurs tiers, réassureurs, autres intermédiaires d'assurance, bureaux d'évaluation de l'assurance, agences de crédit, agences de détection des fraudes, experts-sinistres, juristes/avocats, comptables, organismes de réglementation et comme pourrait l'exiger la loi.

L'**Assureur** peut également divulguer **Vos** renseignements personnels :

- a) S'il procède à la vente ou à l'acquisition d'une entreprise ou d'actifs, auquel cas, il peut divulguer **Vos** données à caractère personnel au futur vendeur ou acquéreur de cette entreprise ou de ces actifs.
- b) Si une société de l'**Assureur** ou la quasi-totalité de son actif est acquis par un tiers, en ce cas, les données à caractère personnel qu'elle détient sur ses clients feront partie des actifs transférés.
- c) Pour protéger les droits, les biens ou la sécurité de l'**Assureur**, de ses clients, employés ou autres entités.

TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES

L'**Assureur** peut transférer **Vos** données à caractère personnel vers des destinations hors de l'Espace économique européen (« EEE »). Lorsque l'**Assureur** transfère **Vos** données à caractère personnel hors de l'EEE, il doit s'assurer qu'elles sont traitées de manière sécurisée et en conformité avec la présente déclaration de confidentialité et la Législation. L'**Assureur** transfère des données uniquement vers des pays que la Commission européenne considère comme présentant un niveau suffisant de protection ou, en l'absence d'une décision d'adéquation, l'**Assureur** s'appuie sur les « clauses contractuelles types » approuvées de la Commission européenne avec ces parties pour la protection des données.

VOS DROITS

Vous avez le droit :

- a) de **Vous** opposer, à tout moment, au traitement de **Vos** données à caractère personnel à des fins commerciales directes ;
- b) de **Vous** opposer au traitement de **Vos** données à caractère personnel lorsque ce traitement est fondé sur les intérêts légitimes de l'**Assureur** ;
- c) d'accéder aux données à caractère personnel sous le contrôle de l'**Assureur** et d'en obtenir une copie ainsi que des informations sur la manière dont ces données à caractère personnel sont traitées et sur quel fondement ;
- d) de demander l'effacement de **Vos** données à caractère personnel ;
- e) de demander la mise à jour ou la rectification de toutes données inadéquates, incomplètes ou inexactes.
- f) de limiter le traitement de **Vos** données.
- g) de demander à l'**Assureur** de **Vous** fournir **Vos** données à caractère personnel sous un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ou **Vous** pouvez demander qu'elles soient transmises directement à un autre responsable de traitement, mais en tout état de cause, seulement si le traitement est fondé sur **Votre** consentement ou sur l'exécution d'un contrat conclu avec **Vous** et si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- h) d'introduire une plainte auprès de l'autorité locale chargée de la protection des données ;
- i) de retirer **Votre** consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur **Votre** consentement, sans compromettre la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

CONSERVATION

Vos données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire, et elles seront gérées conformément à la politique de conservation des données de l'**Assureur**. Dans la plupart des cas, la durée de conservation sera de dix (10) ans après l'expiration du contrat d'assurance ou de la relation d'affaires avec **Vous**, à moins que l'**Assureur** ne soit tenu de conserver les données pendant plus longtemps en raison d'exigences commerciales, juridiques ou réglementaires.

Si vous avez des questions sur l'usage fait par l'**Assureur** de **Vos** données à caractère personnel, veuillez contacter le **Délégué à la Protection des Données**, - pour obtenir l'adresse complète, veuillez consulter le site Web suivant : www.amtrustinternationalunderwriters.ie.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DROIT APPLICABLE

La présente **Police d'Assurance** est régie par le droit français.

SOUS-TRAITANCE

Il se peut que **Nous** sous-traitions ou cédions l'exécution de **Nos** obligations à des tiers, mais, ce faisant, **Nous** ne pourrions pas être dégagés de **Nos** obligations envers **Vous**.

RENONCIATION ET AUTONOMIE DES CLAUSES

Le fait qu'une partie n'exige pas de l'autre partie l'exécution de l'une des dispositions des présentes n'affectera pas son droit absolu d'exiger une telle exécution à tout stade ultérieur. De même, le fait qu'une partie renonce à faire valoir un manquement à l'une des clauses du présent Contrat ne devra pas être assimilé à une renonciation à ladite clause.

Dans l'éventualité où une ou plusieurs des clauses des présentes modalités et conditions d'assurance serait jugée inapplicable ou nulle en vertu d'une loi en vigueur ou de toute décision d'un tribunal compétent, ladite inapplicabilité ou nullité ne saurait affecter l'applicabilité ou la validité des présentes modalités et conditions d'assurance dans leur ensemble. En pareille situation, lesdites clauses seront modifiées et interprétées de sorte à satisfaire au mieux les objectifs desdites clauses inapplicables ou nulles dans les limites fixées par la loi en vigueur ou par les décisions des tribunaux compétents.

AVIS

Nous Vous contacterons, à des fins de gestion de **Votre Police d'Assurance**, aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que **Vous Nous** aurez communiqués. Tous les avis ou demandes relevant de la présente **Police d'Assurance** seront rédigés par écrit et pourront être adressés par quelque moyen raisonnable que ce soit, notamment par courrier postal, courrier électronique, télécopie, SMS ou service renommé de messagerie rapide.

INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

La présente **Police d'Assurance**, comprenant les Précisions sur la Police d'Assurance, les conditions, limitations, exceptions et exclusions, ainsi que **Votre Justificatif de Paiement**, constitue l'intégralité de l'accord passé entre **Vous** et **Nous**. Aucune déclaration, promesse ou condition ne figurant pas aux présentes ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi l'exige.

PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions des Articles L. 114-1 à L. 114-3 du Code des assurances français, toutes actions dérivant de la présente **Police d'Assurance** sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils n'en avaient pas connaissance jusqu'alors.

Quand **Votre** action contre l'**Assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre Vous ou a été indemnisé par **Vous**.

Le délai de prescription sera interrompu :

- par une des causes ordinaires qui suspendent le délai de prescription, c'est-à-dire soit la reconnaissance par Nous-mêmes de Vos droits, en tant que payeurs de la réclamation (Article 2240 du Code civil français) ou d'une action en justice (Article 2241 du Code civil français) ;
- et par la nomination d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption du délai prescription de l'action peut, en outre, découler de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**Assureur** à **Votre** attention en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par **Vous** à l'**Assureur** en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du Code civil français, les parties à la **Police d'Assurance** ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée du délai de prescription, ni ajouter des causes de suspension ou d'interruption de celui-ci.

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription (Article 2240 du Code civil français).
- La demande en justice, même en référé, interrompt le délai de prescription ainsi que le délai de forclusion. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure (Article 2241 du Code civil français).
- Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée (Article 2244 du Code civil français).
- L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers (Article 2244 du Code civil français).
- L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution (Article 2246 du Code civil français).

Microsoft et Surface sont des marques déposées du groupe de sociétés Microsoft.